



Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Canton de Maïche

n°2023 – 036

Commune de DAMPRICHARD - 25450  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal

**SEANCE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 17, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 9 mai, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai.

**Membres en exercice : 18**

**Secrétaire de séance : Martial CORDIER**

**Présents : 16** Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL

**Absents : 2** Luc GUILLAUME, Christine TREDANT

**Procurations : 2** Luc GUILLAUME donne procuration à Christelle DUQUET  
Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

**Délibération n°2023 – 036 :**

**Objet : dispositif de recueil des signalements pour les lanceurs d'alerte**

Le Maire informe l'assemblée que la loi Wasserman n°2022-401 du 21 mars 2022 instaure un dispositif de recueil des alertes pour les agents publics. Le Maire rappelle la définition d'un lanceur d'alerte, à savoir : « une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général ou encore une violation ou une tentative de dissimulation de cette violation d'un engagement national ou international. »

Or, le Centre De Gestion (CDG) offre la possibilité de déléguer le recueil des signalements d'alerte au référent déontologue des agents, qui est une mission obligatoire du CDG, donc déjà compris dans la cotisation versée mensuellement.

Le Maire propose à l'Assemblée de déléguer la mission de recueil des alertes au référent déontologue des agents publics du Centre de Gestion.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer la mission de recueil des alertes au référent déontologue des agents publics du Centre de Gestion.

**Suffrages exprimés : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 23/05/2023  
Reçu en préfecture le 23/05/2023  
Publié le 23/05/2023  
ID : 025-212501936-20230517-2023\_036-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :